

PAR COURRIEL

Le 13 août 2015

V/Réf : PR15-27 (1)  
N/Réf : 2004 34263

**Objet : Demande d'accès concernant :**  
**Lots 588-P et 589-P du cadastre de la paroisse de Saint-Cyprien à**  
**Saint-Cyprien-de-Napierville**

---

Madame,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 22 juillet dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande. Il s'agit de :

1. rapport d'inspection, 24 juillet 2013 (4 pages);
2. avis de non-conformité, 13 février 2013 (2 pages);
3. fiche d'accident technologique, 27 novembre 2012 (2 pages);
4. rapport d'inspection, 27 juin 2012 (10 pages);
5. avis d'infraction, 21 novembre 2011 (2 pages);
6. rapport d'inspection, 10 novembre 2011 (14 pages);
7. avis d'infraction, 13 janvier 2006 (2 pages);
8. avis d'infraction, 13 janvier 2006 (2 pages);
9. avis d'infraction, 30 novembre 2005 (2 pages).

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 et/ou 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Toutefois, un document (carte des milieux humides) relève de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville. En vertu de l'article 48 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous référons au responsable de l'application de cette loi au sein de cette municipalité :

ST-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE  
Nancy Trottier  
Directrice générale  
121, rang Cyr  
Saint-Cyprien-de-Napierville (QC) J0J 1L0  
Tél. : 450 245-3658  
Télec. : 450 245-7824  
[ntrottier@st-cypriendenapierville.ca](mailto:ntrottier@st-cypriendenapierville.ca)

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 928-7607, poste 224.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Isabelle Lavoie  
Répondante régionale

p. j. (5)

**1. Identification**

Date de l'inspection : 2013-07-24	Heure d'arrivée : 12 h 33	Heure de départ : 12 h 44
Inspecteur : Stéphanie Rivard	Accompagné de : s/o	

N° intervention : 300792058	Type d'intervention : Inspection pour suivi de manquement
N° gestion documentaire : 7510-16-01-0217300	N° du rapport d'inspection : 401069754
N° demande : 200357081	Type de demande : Plainte à car. environnemental
But de l'inspection : Suivie de l'avis de non-conformité du 13 février 2013	

**Lieu inspecté**

Nom du lieu : art. 53-54	Lot 589
Nom usuel du lieu : s/o	
N° du lieu : X2080544	Type de lieu : terrain sans usage précis
Localisation du lieu inspecté : Ancien cadastre : 050070-Saint-Cyprien, Paroisse de, No lot : 588ptie-589ptie	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,195027777800:-73,422805555600	

**Intervenant du lieu**

Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
art. 53-54	propriétaire	art. 53-54	Y2051710

**Conditions météo**

Nuageux, environ 17°C

**Personnes rencontrées**

Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)

**Mode d'identification**

But expliqué :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input checked="" type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut	
But expliqué à/identification faite auprès de :			

**Plainte**

Plaignant rencontré :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input checked="" type="checkbox"/> s. o.
-----------------------	------------------------------	------------------------------	---

**Photos numériques**

Nombre de photos prises sur le terrain : 7	Nombre de photos annexées au rapport : 7
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Stéphanie Rivard avec un appareil photo de type Canon PowerShot A1100 IS. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-16\rivst03\7510-16-01-0217300\2013-07-24.	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée, sauf les fichiers IMG_1641, IMG_1642 et IMG_1643 qui ont été assemblées à l'aide du logiciel Panorama Maker de Arcsoft pour obtenir le panorama 5 présenté dans ce rapport.	

**Grilles d'inspection annexées**

Numéro	Titre

Date de l'inspection : 2013-07-24

No de gestion documentaire : 7510-16-01-0217300

## Autres pièces annexées au rapport

	Numéro	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input checked="" type="checkbox"/> Carte	1	Emplacement du lieu visité.
<input type="checkbox"/> Autre		

## Échantillons

Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Nombre de contenants	
<input type="checkbox"/> eau				
<input type="checkbox"/> air				
<input type="checkbox"/> sol				
<input type="checkbox"/> matières résiduelles				
<input type="checkbox"/> matières dangereuses				
<input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles				
<input type="checkbox"/> flore				
<input type="checkbox"/> faune				
<input type="checkbox"/> pesticides				
<input type="checkbox"/> autre, précisez				
Duplicata des échantillons remis :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Demandes d'analyses jointes au rapport :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.

## 2. Mise en contexte (facultatif)

2012-12-12 : Inspection du secteur Hydrique à la suite d'une plainte concernant le remblai d'un marécage. L'inspectrice a alors constaté la présence de matières résiduelles à travers les amas de terre présent sur les lieux.

2013-02-13 : Émission d'un avis de non-conformité à l'article 66 al. 2 de la LQE pour la présence de matières résiduelles dans un lieu non-autorisé. Un plan d'action est alors demandé d'ici le 13 mars 2013. Nous n'avons reçu aucun plan d'action.

## 3. Description de l'inspection

Sur les lieux de l'inspection, je constate la présence de :

- une affiche indiquant « Terrain commercial art. 53-54 » (photo 1).
- Une autre affiche à l'entrée sur le sol indiquant « Aucune terre acceptée sans autorisation art. 53-54 » (photo 2).
- Environ 25 amas d'un volume approximatifs de 5 à 10 m<sup>3</sup> constitués principalement de terre et gravier (photo 5).
- Quelques résidus de métal et quelques morceaux de béton et briques dans 2 ou 3 amas (photos 3 et 4).
- La quantité de matières résiduelles présentes dans les amas de terre représente moins de 1% du matériel présent.
- Environ 50 autres amas recouvert de végétation. Ces amas semblent constitué principalement de terre et roches. Je ne vois pas de matières résiduelles parmi ceux-ci.

## 4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

s/o

## 5. Conclusion

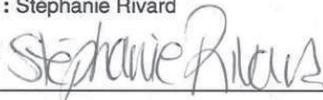
J'ai constaté la présence d'amas de terre et gravier dans lesquelles il y a une petite quantité de matières résiduelles. La quantité de matières résiduelles représentent moins de 1% du matériel présent et moins de 10 m<sup>3</sup> de résidus en totalité.

## 6. Recommandations

Étant donné que la quantité de matières résiduelles constatées dans les amas de terre est faible et qu'il ne s'agit pas de résidus fermentescibles, je recommande de fermer le dossier.

Rédigé par : Stéphanie Rivard

Signature :



Date de rédaction : 2013-10-01

## 7. Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Jonathan Davies

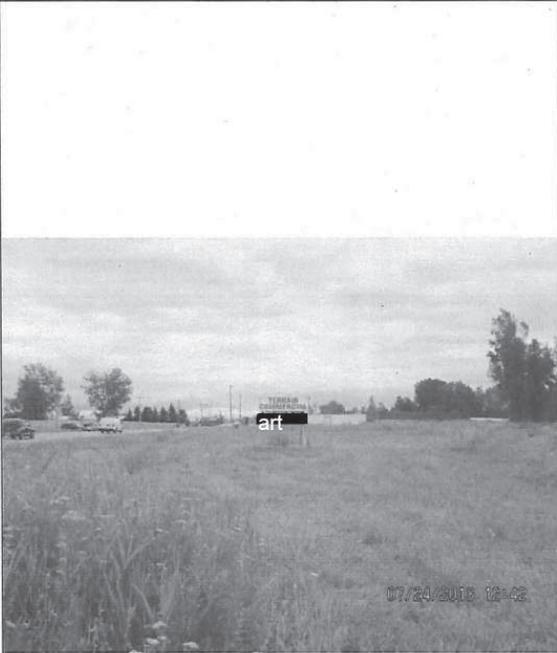
Fonction : Chef d'équipe

Signature :



Date : 2013-10-03

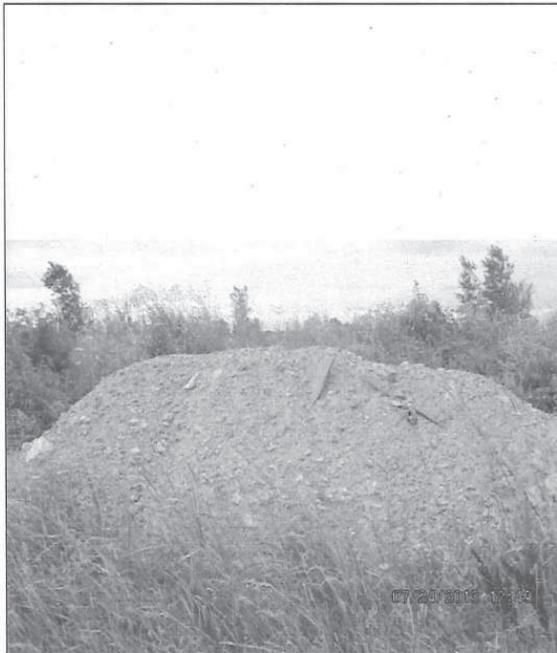
Commentaires



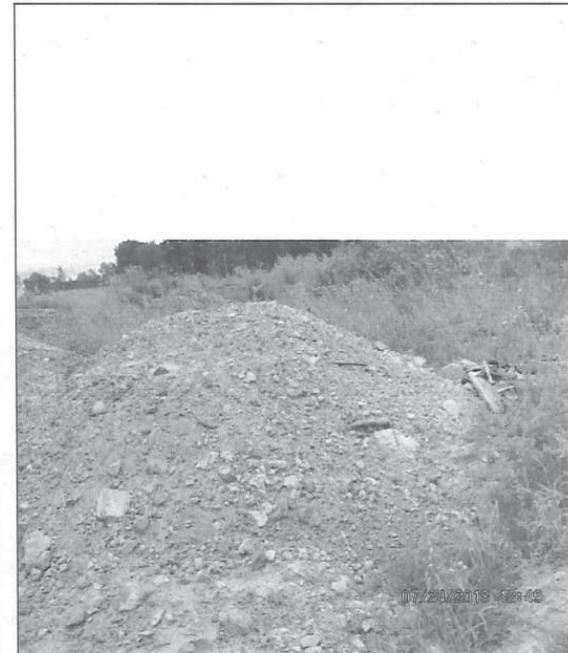
IMG\_1639 (Small).jpg  
1) Affiche.



IMG\_1640 (Small).jpg  
2) Affiche sur le sol.



IMG\_1644 (Small).jpg  
3) Quelques résidus dans un amas de terre.



IMG\_1645 (Small).jpg  
4) Quelques résidus dans un amas de terre.



Stitched\_001 (Small).JPG  
5) Présence d'amas de terre.



SAGO-ScreenShot (Small).jpg  
Carte: Emplacement du lieu visité.

Longueuil, le 13 février 2013

## AVIS DE NON-CONFORMITÉ

art. 53-54

N/Réf. : 7470-16-01-0323900  
400996889

**Objet : Dépôt de déchets sur un terrain situé sur les lots P588 et 589 de la 8<sup>e</sup> concession Petit Rang, cadastre de la paroisse de Saint-Cyprien, municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville**

Monsieur,

Lors de l'inspection réalisée le 12 décembre 2012 par une inspectrice de notre direction régionale, nous avons constaté les manquements suivants :

- Étant propriétaire d'un lieu où des matières résiduelles ont été déposées ou rejetées, ne pas avoir pris les mesures nécessaires pour que ces matières soient stockées, traitées ou éliminées dans un lieu autorisé.  
Loi sur la qualité de l'environnement, article 66 al. 2

Nous vous demandons de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour respecter la loi.

De plus, nous vous demandons de nous transmettre d'ici le 13 mars 2013 un plan des mesures correctives que vous entendez mettre en œuvre pour vous conformer à la loi. Prenez note que certains correctifs, permettant de retirer les remblais qui se trouvent dans la zone marécageuse, pourraient exiger une autorisation préalable du Ministère.

...2

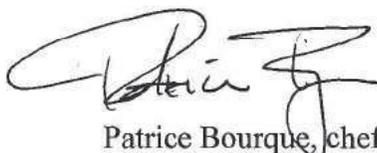
Nous vous informons que conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement, chaque jour d'exploitation sans autorisation constitue un manquement distinct et qu'à défaut de cesser immédiatement vos activités, vous vous exposez à des sanctions pour chaque journée. En effet, il est illégal de poursuivre vos activités tant que vous n'aurez pas obtenu les autorisations requises.

Aussi, les matières résiduelles visibles, se trouvant dans les remblais, doivent être retirées et vous devez en disposer dans un site autorisé.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec M<sup>me</sup> Stéphanie Rivard du secteur municipal, au numéro de téléphone 450 928-7607, poste 399 ou à l'adresse courriel [stephanie.rivard@mddefp.gouv.qc.ca](mailto:stephanie.rivard@mddefp.gouv.qc.ca).

Prenez note que, malgré le fait de vous conformer au présent avis, le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou tout recours civil ou pénal à sa disposition pour faire respecter la loi et sanctionner le ou les manquements constatés.

Nous vous informons qu'en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, une sanction administrative pécuniaire pourrait vous être imposée. Pour une personne physique, le montant de cette sanction est, selon la catégorie du manquement, de 250 \$, 500 \$, 1 000 \$ ou de 2 000 \$.



Patrice Bourque, chef d'équipe par intérim  
Secteur hydrique

PB/pp/nd

7430-16-01-0323900

**ACCIDENT TECHNOLOGIQUE**

N°. Référence : 7110-16-12-68035-01

Archives  N°. :

Date de l'événement: 27 novembre 2012

Heure :

art. 53-54

Nb de photos : 0

Organisme impliqué : art. 53-54

Tél. ( )

Adresse : art. 53-54

Poste: [ ]

Ville : art.

Code postal: J0L1L0

Endroit de l'événement : Coin Rang Cyr et route 219  
Lieu SAGO X2080544, lots 588, 589 du cadastre de la paroisse de St-  
Cyprien-de-Napierville

Code S.P.:

Ville de l'événement : Saint-Cyprien-de-Napierville

N°. de ville : 68035

Produit en cause : Remblayage d'un milieu humide

État du produit L/S/G: ( S )

CLASSE	U.N.:
	C.A.S.:

Quantité: Approx

Imp.: L

Sans Dév. :

Dév. L

Réc. L

Aspects humains

Sans Objet:

Évacués :  Nb. :

Blessés :  Nb. :

Traités imm. :  Nb. :

Hospitalisés :  Nb. :

Décédés :  Nb. :

SECTEUR : Rural

Autres/Mixte :

IMPACT : Air  Cours d'eau  Infrastructure d'Intérieur   
Infrastructure Souterraine  Infrastructure de Surface  Milieu Naturel  Aucun

TYPE D'ÉVÉNEMENT : Travaux illégaux

Sommaire (causes de l'événement) : Remblayage d'un milieu marécageux

Signalé par: Inspecteur municipal

Origine M.E.

Organisme : Municipalité de St-Cyprien-de-Napierville

Appel reçu à: 13:20

Tél. : ( 450 ) 245-3658 [ ] Date : 27 novembre 2012

Fin de la conversation

**PERSONNES PRÉSENTES SUR LES LIEUX**

Sortie  Date de sortie:

Urgence-Environnement :

Rendu sur les lieux à:

Organisme impliqué: art. 53-54 (Y2051710) art. 53-54

Quitte les lieux à:

Responsables municipaux:

Temps total: min

Nb de sorties: 0

Catégorie : 1

Demande d'exécution de travaux

Autres:

Émissions 115.1

Fonds d'urgence  Coût:

Pér. de traitement: Int.

Transféré à (serv. ou code): HYD Zone (M.T.M) : X: Y:

Sommaire : Signalement de dépôt de terre sur les lots P-588 et 589 au coin du rang Cyr et de la route 219 à St-Cyprien-de-Napierville.

(Interventions)

Conversation téléphonique avec art. 53-54 il déclare que les sols déposés sur les lots proviennent d'un chantier du MTQ et qu'ils sont exempts de contamination.

J'avise art. 53-54 que le Ministère est intervenu à plusieurs reprises, dossiers 7430-16-01-0323900 et 7610-16-01-0981100, concernant le remblayage d'un milieu marécageux à cet endroit et lui demande sa collaboration afin de cesser le remplissage entrepris jusqu'à la réalisation d'une inspection par le Ministère.

Signature: Stéphane de Garie

*Stéphane de Garie*

Date : 27 novembre 2012



## ACCIDENT TECHNOLOGIQUE

art. 53-54 [redacted] accepte de collaborer et demande d'être présent lors de l'inspection qui sera effectuée.

Dossier transféré au Secteur hydrique pour suivi approprié.

Signature: Stéphane de Garie

Date : 27 novembre 2012

**1. Identification**

Date de l'inspection : 2012-06-27	Heure d'arrivée : 9 h 01	Heure de départ : 9 h 25
Inspecteur : Josée Chevette		Accompagné de : -

N° intervention : 300713157	Type d'intervention : Inspection pour suivi de manquement
N° gestion documentaire : 7430-16-01-0323900	N° du rapport d'inspection : 400939798
N° demande :	Type de demande :
But de l'inspection : Vérifier si depuis la dernière inspection, il y a de nouveaux remblais sur le site.	

<b>Lieu inspecté</b>	
Nom du lieu : art. 53-54, Lot 589	
Nom usuel du lieu :	
N° du lieu : X2080544	Type de lieu : terrain sans usage précis
Localisation du lieu inspecté :	
Lot : 588 et 589 ptie du cadastre de la Paroisse de Saint-Cyprien, Municipalité de St-Cyprien-de-Napierville	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,195027777800;-73,422805555600	

<b>Intervenant du lieu</b>			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
art. 53-54		art. 53-54 art. 53-54	Y2051710

<b>Conditions météo</b>
Nuageux et venteux

<b>Personnes rencontrées</b>		
Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
personne		

<b>Mode d'identification</b>		
But expliqué :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut
But expliqué à/identification faite auprès de : -		

<b>Plainte</b>		
Plaignant rencontré :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> s. o.

<b>Photos numériques</b>	
Nombre de photos prises sur le terrain : 50	Nombre de photos annexées au rapport : 23
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Josée Chevette avec un appareil photo de type Canon, modèle PowerShot A1200 HD. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-16\chejo02\7430-16-01-0323900\2012-06-27	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée, sauf 2012-06-27 001 à 007.	

## Autres pièces annexées au rapport

	Numéro	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input checked="" type="checkbox"/> Carte		Tracés des différents lieux des remblais sur le site de art. 53-54
<input checked="" type="checkbox"/> Autre	Annexe 1	Photos (version papier seulement)
<input checked="" type="checkbox"/> Autre	Annexe 2	Nouveaux remblais (12 au total), site B (version papier seulement)

## Échantillons

Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Nombre de contenants
<input type="checkbox"/> eau			
<input type="checkbox"/> air			
<input type="checkbox"/> sol			
<input type="checkbox"/> matières résiduelles			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles			
<input type="checkbox"/> flore			
<input type="checkbox"/> faune			
<input type="checkbox"/> pesticides			
<input type="checkbox"/> autre, précisez			
Duplicata des échantillons remis :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Demandes d'analyses jointes au rapport :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
		<input type="checkbox"/> s. o.	<input type="checkbox"/> s. o.

## 2. Mise en contexte (facultatif)

Suite à une inspection le 10 novembre 2011 où un manquement à l'article 22 de la LQE avait été observé (réalisation de travaux en marais sans CA), les travaux ont été arrêtés. L'inspection du 27 juin 2012 s'est faite afin de vérifier si les travaux ont bel et bien cessés à l'intérieur du marais, marécage puisque aucune demande de CA n'a été faite.

## 3. Description de l'inspection

Je me présente sur un terrain arborant une pancarte affichant terrain commercial (photo # 1), à la jonction de la Montée Douglas et le rang Cyr à St-Cyprien-de-Napierville, lot 588 ptie et 589 ptie. Il est 9 h 01.

J'aperçois une pancarte sur le site annonçant un terrain commercial (photo # 2).

Je constate que de nouveaux amoncellements ont été faits sur le site. Je vais donc vérifier s'ils touchent les milieux humides (marais à typhas et marécage arborescent identifiés par une biologiste) détectés lors de l'inspection précédente.

Tout d'abord, je remarque que les vieux amoncellements détectés lors de l'inspection du 11 novembre 2011 n'ont pas été retouchés ni enlevés. De la végétation pousse dessus (photo # 3). Je fais le tour au GPS afin de délimiter la zone de ceux-ci (croquis, carte et plan 1, A). À un seul endroit, les vieux amoncellements touchent à peine le marais à phragmites (photo # 3) et à l'Ouest de celui-ci (photo # 6).

Par la suite, je fais le tour au GPS des nouveaux amoncellements (croquis, carte et plan 1, B-C) (photo # 4 et annexe 1). Ils se situent à l'extérieur du marais, dans un champ de graminées (photo # 5). Je dénombre 17 nouveaux amoncellements de terre, roche, sable.

Du côté du marécage, aucun nouvel amoncellement observé.

Je quitte les lieux à 9 h 25.

## 4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

Je contacte art. 53-54 au téléphone le 28 juin 2012. Il est absent, mais je laisse un message qu'il me retourne le 29 juin 2012. Je l'informe que j'ai procédé à une inspection le 27 juin 2012 et que j'ai constaté de nouveaux amoncellements en milieu terrestre. Je lui demande depuis quand ils sont là et me dit que c'est environ depuis deux ou trois semaines, soit le début juin 2012.

Il se dit victime de la municipalité pour l'avancement de son projet commercial. Il m'informe qu'il est zoné blanc, industriel léger et lourd. Il a engagé un ingénieur art. 23-24, qui fait les démarches pour les articles 22 et 32 (ce que nous n'avons toujours pas reçus). Il a fait sa demande à la municipalité pour son projet et attend toujours.

**5. Conclusion**

Lors de l'inspection du 27 juin 2012, je n'ai constaté aucun nouveau manquement à la Loi sur la qualité de l'Environnement, soit de nouveaux remblais en MH.

Cependant, le manquement qui a été observé lors de l'inspection du 10 novembre 2011, engendrant l'émission d'un avis de non-conformité émis le 21 novembre 2011, est toujours apparent, soit le remblai en milieu humide sans CA.

**Loi sur la qualité de l'environnement, art. 22 al. 2**

Cet avis mentionnait qu'à défaut d'obtenir un CA, la restauration des lieux sera exigée. Aucune demande de CA n'a été fait et donc, une restauration était exigée. Rien n'a été fait. Le remblai, si minime soit-il en milieu humide (marais à typhas), est toujours présent.

Évaluation de la gravité en fonction des termes de la Directive sur le traitement des manquements :

**Conséquences réelles ou appréhendées des manquements sur la santé humaine ou l'environnement :**

Impact sur la santé ou l'environnement :

Il n'y a pas de risques observés d'atteinte à la santé humaine.

L'atteinte à l'environnement est mineure puisque **présentement**, les amoncellements touchent à une infime partie du marais à typhas où la végétation pousse dessus, et le reste des amoncellements se trouvent dans un champ de graminées.

Vulnérabilité du milieu récepteur :

Le principal milieu récepteur des amoncellements n'a qu'un faible caractère sensible puisqu'il s'agit d'un champ de graminées, mais bordé d'un marais à typha et plus loin, un marécage arborescent.

**J'évalue les conséquences du manquement comme étant faibles vu l'absence d'impact sur l'être humain et le faible impact sur l'environnement et le faible caractère sensible.**

**Facteurs aggravants :**

Le manquement est récurrent dans le temps.

Suite à l'émission d'un avis de non-conformité daté du 21 novembre 2011, aucune demande de CA n'a toujours été faite et il progresse tranquillement au remblaiement des lieux, mais de l'autre côté du marais.

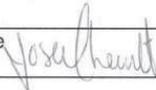
**Traitement recommandé : manquement mineur avec facteurs aggravants.**

**6. Recommandations**

Je recommande la fermeture de cette intervention malgré le fait que la restauration des lieux, à savoir l'enlèvement du remblai en milieu humide, n'a pas été faite, mais la végétation a poussé dessus et s'intègre graduellement au milieu (avis de non-conformité émis le 21 novembre 2011).

Cependant, je recommande plutôt des suivis très serrés, si possible chaque mois afin qu'il ne remblai pas en milieu humide sans CA.

Signature : Josée Chevette



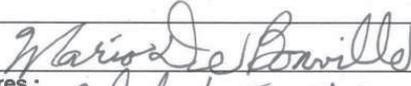
Date de rédaction : 2012-07-03

**7. Vérification du rapport d'inspection**

Approuvé par : Jean-Marc Levesque

Fonction : Chef d'équipe, secteur hydrique

Signature :



Date :

2012/07/30

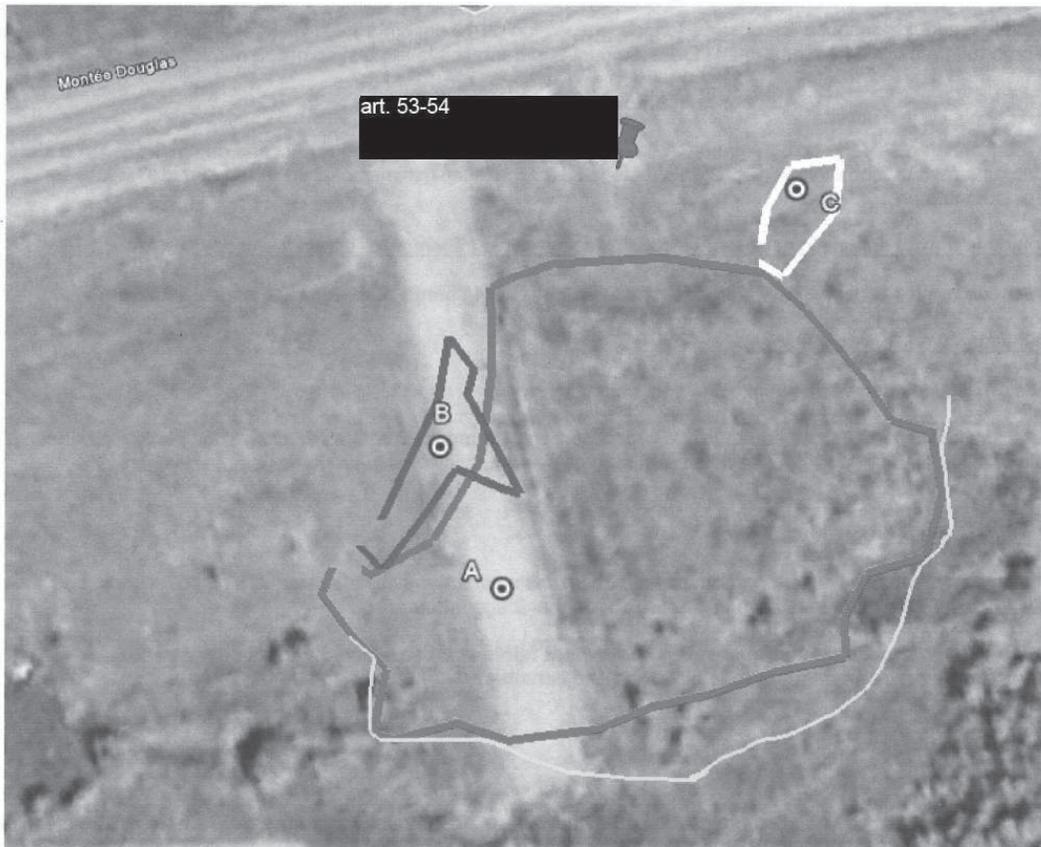
Commentaires :

chef d'équipe en remplacement

## 8. Croquis, cartes et plan

No : 1

Titre : Tracés des différents lieux des amoncellements sur le site de art. 53-54



Produit par : Josée Chevette

Lieu : Lot 588 ptie-589 ptie du cadastre de la Paroisse de Saint-Cyprien, Municipalité de St-Cyprien-de-Napierville

Échelle :

## Note :

A : vieux amoncellement

B : nouveau amoncellement

C : nouveau amoncellement

Ligne jaune : délimitation approximative du marais à phragmites

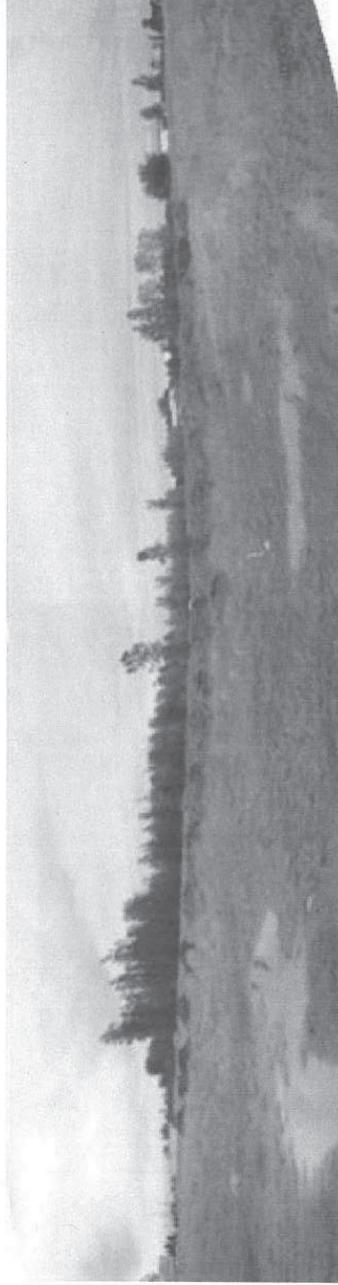
**Annexe 1 - Photos**

**Photo no :** 1

**Fichier :** Photo panoramique du lieu  
(Small).JPG

**Description :**

Photo panoramique des remblais présents  
sur le site  
(il y en a l'arrière aussi)



**Photo no : 2**

**Fichier :** 2012-06-27 008.jpg

**Description :**

Pancarte présente sur le site annonçant un terrain commercial



**Photo no : 3**

**Fichier :** 2012-06-27 029, 031 à 033.jpg

**Description :**

Marais à phragmites à l'Est des remblais



<p><b>Photo no :</b> 4</p>	
<p><b>Fichier :</b> 2012-06-27 041.jpg</p>	
<p><b>Description :</b> Nouveaux remblais (5 au total), site C</p>	

<p><b>Photo no :</b> 5</p>	
<p><b>Fichier :</b> 2012-06-27 047 à 050.jpg</p>	
<p><b>Description :</b> Champ de graminées présent à l'Ouest des remblais</p>	

Photo no : 6

Fichier : 2012-06-27 015 à 019.jpg

Description :

Milieu humide à l'Ouest du site



**Annexe 2**

Nouveaux remblais (12 au total), site B



2012-06-27 009 (Small).jpg



2012-06-27 010 (Small).jpg



2012-06-27 011 (Small).jpg



2012-06-27 012 (Small).jpg



2012-06-27 013 (Small).jpg



2012-06-27 014 (Small).jpg

**Annexe 2**

Nouveaux remblais (12 au total), site B



2012-06-27 015 (Small).jpg



2012-06-27 023 (Small).jpg



2012-06-27 024 (Small).jpg



2012-06-27 044 (Small).jpg



2012-06-27 045 (Small).jpg



2012-06-27 046 (Small).jpg

PAR MESSAGERIE

Longueuil, le 21 novembre 2011

AVIS D'INFRACTION

art. 53-54

N/Réf. : 7470-16-01-0323900  
400874127

Objet : Activités de remblayage en marais, lots 588 et 589, Saint-Cyprien-de-Napierville

Monsieur,

À la suite de l'inspection effectuée le 10 novembre dernier par une fonctionnaire dûment autorisée de la Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de l'Estrie et de la Montérégie, nous avons constaté l'infraction ci-après, et ce, en dérogation à la Loi :

1. Avoir procédé à la réalisation d'activités de remblayage à l'intérieur d'un marais sans avoir préalablement obtenu le certificat d'autorisation requis.
  - *Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2)*  
Articles 22

Nous vous demandons donc, à défaut de détenir le certificat d'autorisation requis, de cesser immédiatement la réalisation de tous travaux ou activités à l'intérieur de marais ou de marécage.

En regard de l'état actuel des lieux, veuillez nous soumettre, d'ici au 9 décembre 2011, un plan correctif visant à régulariser la situation. À défaut d'obtenir le certificat d'autorisation vous permettant de poursuivre la réalisation de votre projet, la restauration des lieux sera exigée.

...2

N/Réf. : 7470-16-01-0323900  
400874127

2

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec M<sup>me</sup> Catherine Dion au 450 928-7607, poste 267 ou par courriel [catherine.dion2@mddep.gouv.qc.ca](mailto:catherine.dion2@mddep.gouv.qc.ca).

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer ne nous privent du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard de l'infraction qui a été observée.

JML/CD/ch



Jean-Marc Levesque, T.P.  
Chef d'équipe

## 1. Identification

Date de l'inspection : AAAA-MM-JJ	2011-11-10	Heure d'arrivée : 11 h 00	Heure de départ : 12 h 30
Inspecteur : Catherine Dion	Accompagné de : -----		

No intervention : 300701061	No gestion documentaire : 7430-16-01-0323900
Type d'intervention : Inspection	No document : 400874698
Type de demande liée : Plainte à car. environnemental	No demande : 200324295
But de l'inspection : Vérifier la présence de remblai en marais/marécage.	

Lieu inspecté	
Nom du lieu : art. 53-54, lot 589	
Nom usuel du lieu : -----	
Localisation du lieu inspecté (adresse civique, cadastre rénové ou lot, rang, cadastre) : Lot 588 et 589, cadastre de la paroisse de St-Cyprien, Municipalité de St-Cyprien-de-Napierville	
No du lieu : X2080544	Type de lieu : Terrain sans usage précis
Coordonnées géographiques (deg. déc. NAD83): 45° 11' 42.100000 , - 72° 25' 22.10000	

Responsable du lieu		
Nom	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
	art. 53-54	Y2051710

Conditions météo
6 degré celcius, pluie

Personnes rencontrées		
Nom	Fonction	Téléphone (poste)
Mme. Nancy Trottier	dir. générale municipalité St-Cyprien	450 245-3658 ( )
		( )
		( )
		( )
		( )

Mode d'identification			
But expliqué :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input checked="" type="checkbox"/> s.o.
Mode d'identification :	<input type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut	

Plainte			
Plaignant rencontré :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input checked="" type="checkbox"/> s.o.

**Photos numériques**

Nombre de photos prises : 43

Nombre de photos annexées : 19

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par moi avec un appareil photo de type Fujifilm Finepix S1500.

L'original de ces photos a été conservé conformément à la **Directive sur la gestion des photos numériques**.

La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central. Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant :  
M:\Rég-16\dioca02

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée de quelconque manière, à l'exception des photos 2,6,7,8,11,16,17,18 et 19 qui sont des photos panoramique, réalisées par Panorama Maker 3.

**Autres pièces annexées**

	No.	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input checked="" type="checkbox"/> Carte	1 à 3	1- Remblai R1- 10 novembre 2011 à St-Cyprien-de-Napierville 2- Tracé parcouru le 10 novembre 2011 à St-Cyprien-de-Napierville 3- Carte des milieux humides sur les lots 588 et 589 par GAIA, Génivar et fournie par la municipalité art. 48
<input type="checkbox"/> Autre		

**Échantillons**

Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Quantité
<input type="checkbox"/> eau			
<input type="checkbox"/> air			
<input type="checkbox"/> sol			
<input type="checkbox"/> matières résiduelles			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles			
<input type="checkbox"/> flore			
<input type="checkbox"/> faune			
<input type="checkbox"/> autre, précisez			

## 2. Mise en contexte (facultatif)

Des infractions similaires ont été constatées pour le même contrevenant en 2006 et 2007. Le dossier avait été fermé parce que le délai de prescription était passé.

## 3. Description de l'inspection

11h00 Arrivée à la municipalité

Rencontre à 11h00 avec Mme. Trottier, directrice générale de la municipalité de St-Cyprien-de-Napierville. Elle me dit que les camions ont commencé à amener du remblai depuis lundi le 7 novembre. Elle ne sait pas exactement si le remblai touche au milieu humide, mais il semble que oui. Elle me montre une carte du secteur, sur laquelle sont identifiées les milieux humides répertoriés sur le terrain en question. J'obtiens une photocopie de cette carte et de la description de ces milieux, réalisée par une biologiste.

11h20 Inspection sur le terrain adjacent à la municipalité. Je constate :

- La présence d'un marais, délimité par la présence de phragmites. Je prends quelques coordonnées GPS afin de délimiter le milieu. Ce marais est identifié sur la carte fournie par la municipalité comme étant un marais à Typhas et est situé à l'Ouest du terrain.
- Non loin du marais, au nord, des amoncellements de remblai sont présents en grande quantité et je prends des points GPS du contour. Je nommerai ce remblai R1. Cet amoncellement de remblai a été effectué sur une longueur d'environ 100 mètres.
- Ce remblai, du côté Ouest, empiète dans une section de phragmites, donc dans le marais.
- La plupart du remblai est situé à la limite du marais à phragmites et n'empiète pas dans celui-ci.
- La hauteur du remblai varie entre 1,5 et 2 mètres.
- Le remblai est constitué de terre sablonneuse avec présence de roches.

Je continue mon inspection vers l'Est du terrain. J'observe :

- Un fossé traverse le site. Celui-ci tourne à angle droit et va rejoindre le fossé de route.
- Des amoncellements de remblai sont présents en bordure de ce fossé. Ceux-ci ne sont pas récents, ils n'ont pas la même apparence que les autres remblais observés et la végétation a repoussé.
- Encore plus à l'Est, j'observe du remblai qui semble récent. Il est de même apparence que le remblai observé à l'Ouest, mais est présent en moins grande quantité. Je nommerai ce remblai R2.
- Un marécage arborescent est présent non loin, mais le remblai n'empiète pas dans celui-ci.

Fin de l'inspection à 12h30.

**4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)**

- 2011-11-11 Conversation avec art. 53-54 (compte-rendu en annexe). Il me dit que : Les camions ont déchargé du matériel à partir du 7 novembre. Il me dit qu'il arrête les travaux dès maintenant et qu'il n'y aura plus de camions. Il me dit qu'il mandate un ingénieur pour faire la demande de CA.
- 2011-11-24 Réception du document qui mandate la firme art. 23-24 pour réaliser la demande de CA pour l'article 22 de la L.Q.E.

**5. Conclusion**

- Présence de marais et marécage sur les lots inspectés, soit les lots 588 et 589.
- Remblai du coté Ouest sur le terrain (R1), d'une superficie d'environ 2 548 m<sup>2</sup> (calculée dans SAGO). La hauteur du remblai varie de 1 à 2 mètres. Une petite partie du remblai empiète dans le marais, en particulier sur le coté Ouest de l'amoncellement. Contrevient à l'article 22 de la L.Q.E. car réalisation de travaux en marais sans CA.
- Plusieurs camions sont venus décharger ce remblai durant la semaine (soit à partir du 7 novembre).
- À l'Est complètement, il y a aussi du remblai (R2), présent sur une faible superficie. Il n'y a pas d'empiètement en marais/marécage, bien qu'un marécage arborescent soit identifié à proximité.

**6. Recommandations**

- Envoi d'un avis d'infraction à art. 53-54 pour infraction à l'article 22 de la L.Q.E pour des travaux en marais/marécage réalisés sans certificat d'autorisation.
- Assurer un suivi avec l'analyse pour la demande de CA.

Signature :

Catherine Dion

Date de rédaction:

2011/11/25  
Année/mois/jour**7. Vérification du rapport d'inspection**

Approuvé par :

M. Marc Foyon

Fonction : Chef d'équipe, secteur hydrique

Signature :

M. Marc Foyon

Date :

Année/mois/jour

12-01-19

Commentaires :

Avis d'infraction déjà signifié

Date de l'inspection : 2011-11-10

No de gestion documentaire : 7430-16-01-0323900

Carte

No : 1

Titre : Remblai R1- 10 novembre 2011 à St-Cyprien-de-Napierville



Remblai R1-10 nov.2011

2 462,3 m<sup>2</sup>

Dessiné par : Venant de l'atlas SAGO

Note :

Lieu : Saint-Cyprien-de-Napierville

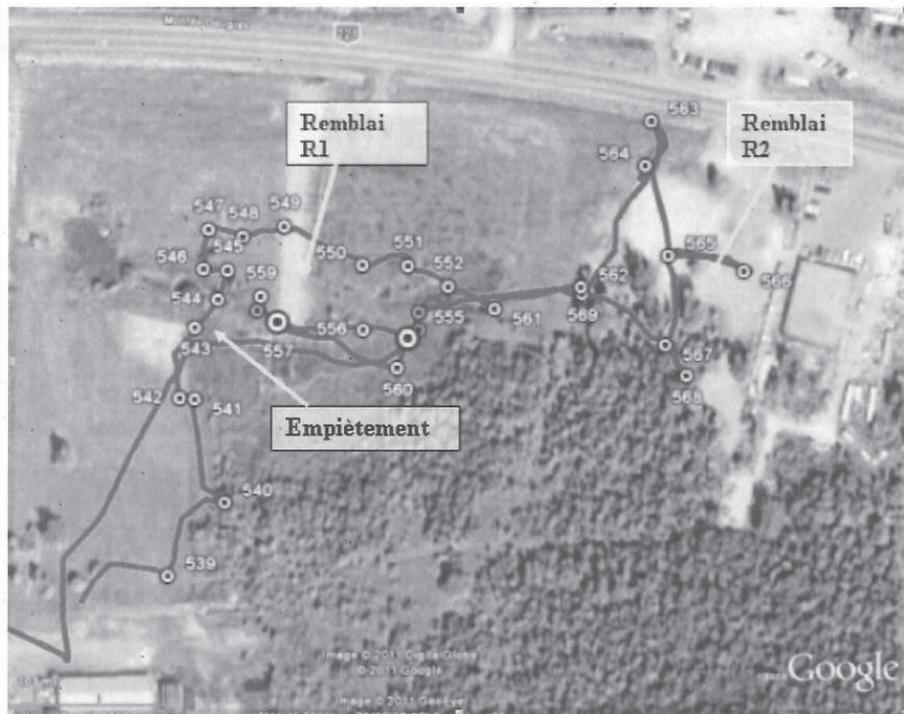
Superficie approximative du remblai, d'après les points GPS pris sur le terrain.

Échelle :

Date de l'inspection : 2011-11-10 No de gestion documentaire : 7430-16-01-0323900

Carte

No : 2 Titre : Tracé parcouru le 10 novembre 2011 à St-Cyprien-de-Napierville



3. Carte des milieux humides sur les lots 588 et 589 par GAIA, Génivar et fournie par la municipalité

art.48



art.48



**Annexe - Photos**

Photo no : 1

Fichier : DSCF2657.jpg

Description :

On voit que le remblai empiète sur une partie du marais, du côté Ouest.

Point GPS 543.



Photo no : 2

Fichier : DSCF2658.jpg à DSCF2660.jpg

Description :

Idem. Bout du remblai.

Point GPS 544.



Photo no : 3

Fichier : DSCF2662.jpg

Description :

Point GPS 547.



**Annexe - Photos**

Photo no : 4

Fichier : DSCF2664.jpg

Description :

Bout du remblai du coté Est. On remarque que le remblai ne touche aux phragmites mais en est très proche.

Point GPS 552.



Photo no : 5

Fichier : DSCF2665.jpg

Description :

Faible empiètement du remblai sur le marais à phragmites, du coté Est, en regardant vers la route.

Point GPS 555.



Photo no : 6

Fichier : DSCF266.jpg à DSCF2668.jpg

Description :

Retour au point de départ au coté Ouest, après avoir marché le contour du remblai.

Point GPS 558. On remarque un léger empiètement sur les phragmites, non loin de l'endroit représenté sur la photo 1.



**Annexe - Photos**

Photo no : 7

Fichier : DSCF2669.jpg à DSCF2670.jpg

Description :

Photo prise en étant sur le remblai.

Point GPS 559.

On aperçoit le marais à phragmites en arrière-plan.



Photo no : 8

Fichier : DSCF2672.jpg à DSCF2673.jpg

Description :

Présence d'un fossé. Le remblai est à droite sur la photo.



Photo no : 9

Fichier : DSCF2675.jpg

Description :

Photo prise du même endroit, mais en regardant vers l'autre côté du fossé.



**Annexe - Photos**

Photo no : 10

Fichier : DSCF2676.jpg

Description :

Le fossé tourne à angle droit, et vient se jeter dans le fossé de chemin.



Photo no : 11

Fichier : DSCF2679.jpg et DSCF2680.jpg

Description :

Remblai qui n'est pas récent. Le sol n'a pas la même texture que le remblai nouvellement amené. La végétation a poussé sur le sol.

Du remblai plus récent est présent en arrière-plan.



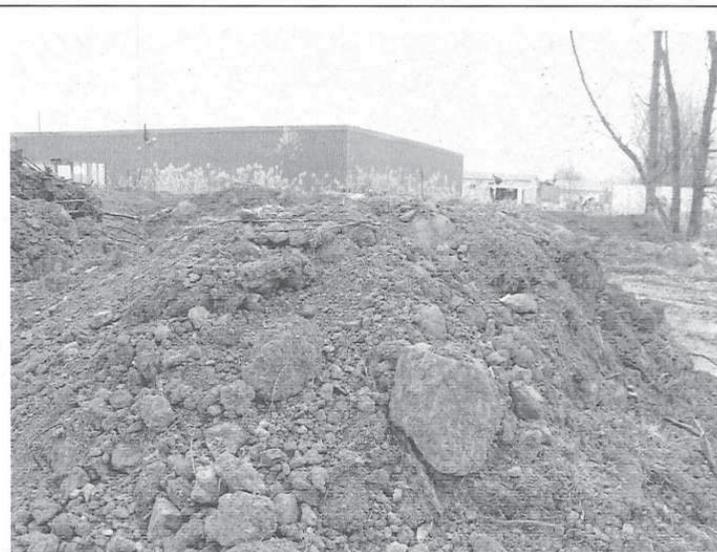
Photo no : 12

Fichier : DSCF2683.jpg

Description :

Nouveau remblai du côté Est,

Il ne touche pas au marécage présent à proximité.



**Annexe - Photos**

Photo no : 13

Fichier : DSCF2684.jpg

Description :

Idem.



Photo no : 14

Fichier : DSCF2685.jpg

Description :

Remblai moins récent. La végétation à repousser.

Le marécage est en arrière-plan.



Photo no : 15

Fichier : DSCF2687.jpg

Description :

Marécage arborescent à proximité. Il est délimité par une dépression sur le terrain et l'on aperçoit les rameaux rouges du cornouiller stolonifère, plante facultative de milieu humide.



Date de l'inspection : 2011-11-10

No de gestion documentaire : 7430-16-01-0323900

Photo no : 16

Fichier : DSCF2654.jpg à DSCF2656.jpg

Description :

Vue sur le remblai.

On voit que le remblai traverse une petite section de phragmites.

La plus grande partie du marais à phragmites se trouve à droite sur la photo.

Point GPS 543.

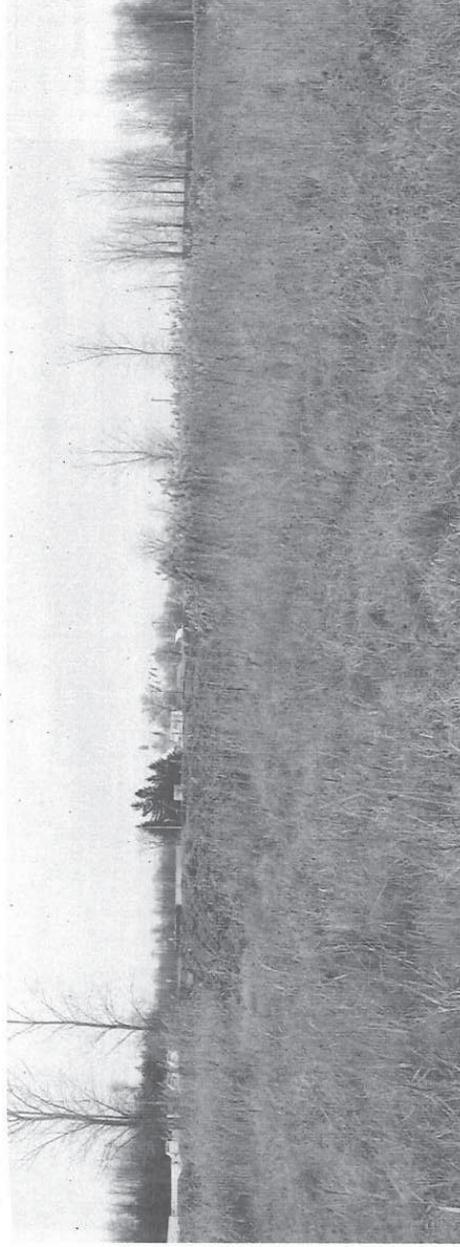


Photo no : 17

Fichier : DSCF2654.jpg à DSCF2656.jpg

Description :

R1, côté ouest de l'amoncellement.



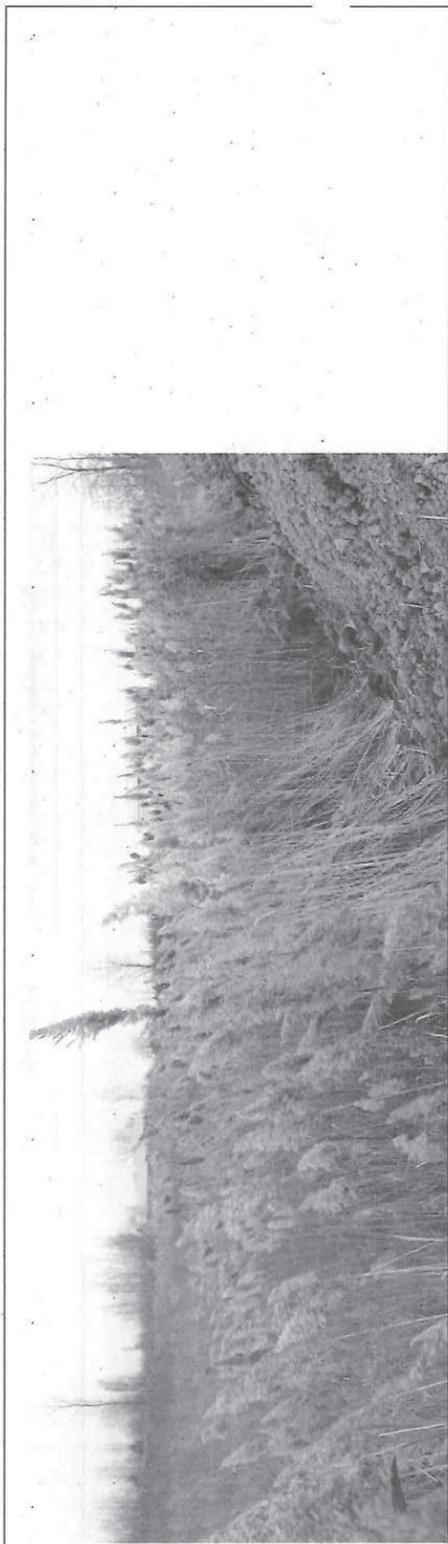


Photo no : 18  
Fichier : DSCF2666.jpg à DSCF2668.jpg  
Description :  
On remarque le léger empiètement du remblai sur les phragmites.  
Coté Ouest de R1.



Photo no : 19  
Fichier :  
Description :  
R2. Nouveau remblai à l'Est. Ce remblai se retrouve sur une zone qui semble avoir déjà été remblayé.

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental  
de l'Estrie et de la Montérégie

CERTIFIÉ

Longueuil, le 23 janvier 2006

AVIS D'INFRACTION

Excavation R. Fortier & Fils, inc.  
395, rang des Patriotes  
Napierville (Québec) J0J 1L0

N/Réf. : 7430-16-01-0323900  
400289425

Objet : Excavation d'un fossé pour drainer un marais marécage, lot 589, Saint-Cyprien-de-Napierville

---

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite d'une inspection effectuée le 19 décembre 2005 par une fonctionnaire dûment autorisée de la Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de l'Estrie et de la Montérégie, nous avons constaté l'infraction ci-après, et ce, en dérogation à la loi :

1. Avoir exécuté des travaux consistant à l'excavation d'un fossé en vue de drainer un marais marécage en l'absence du certificat d'autorisation requis alors que de tels travaux sont susceptibles de porter préjudice à la qualité du sol, de la végétation et à la faune – Personne partie à l'infraction.
  - *Loi sur la qualité de l'Environnement (L.R.Q., c.Q-2)*  
articles 22 et 109,2

Nous vous demandons donc, à défaut de vous assurer de la délivrance du certificat d'autorisation requis pour réaliser de tels travaux, de cesser immédiatement tous travaux au lieu identifié en rubrique de même que dans tous milieux associés à un cours d'eau, étang, marais, marécage ou tourbières.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec M<sup>me</sup> Denise Fillion au (450)928-7607, poste 257.

...2

Direction régionale  
770, rue Goretti  
Sherbrooke (Québec) J1E 3H4  
Téléphone : (819) 820-3882  
Télécopieur : (819) 820-3958  
Internet : <http://www.mddep.gouv.qc.ca>

Bureau régional de Longueuil  
201, place Charles-Le Moyne, 2<sup>e</sup> étage  
Longueuil (Québec) J4K 2T5  
Téléphone : (450) 928-7607  
Télécopieur : (450) 928-7625

Bureau régional de Bromont  
101, rue du Ciel, bureau 1.08  
Bromont (Québec) J2L 2X4  
Téléphone : (450) 534-5424  
Télécopieur : (450) 534-5479

Bureau régional de Valleyfield  
900, rue Léger  
Saint-Timothée (Québec) J6S 5A3  
Téléphone : (450) 370-3085  
Télécopieur : (450) 370-3088



À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard de l'infraction qui a été observée.

JML/df



Jean-Marc Levesque, T.P.  
Chef d'équipe

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental  
de l'Estrie et de la Montérégie

**CERTIFIÉ**

Longueuil, le 23 janvier 2006

**AVIS D'INFRACTION**

art. 53-54

N/Réf. : 7430-16-01-0323900  
400288797

Objet : Remblai et drainage de marais marécage, lot 589, Saint-Cyprien-de-Napierville

Monsieur,

À la suite des inspections effectuées les 7 novembre, 16 novembre et 19 décembre 2005 par des fonctionnaires dûment autorisés de la Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de l'Estrie et de la Montérégie, nous avons constaté les infractions ci-après, et ce, en dérogation à la loi:

1. Remblai et drainage de marais marécages effectués sans détenir le certificat d'autorisation requis par la loi.
  - *Loi sur la qualité de l'Environnement (L.R.Q., c.Q-2)*  
articles 20 et 22
2. Avoir permis le dépôt d'un contaminant (sols contaminés) dans l'environnement.
  - *Loi sur la qualité de l'Environnement (L.R.Q., c.Q-2)*  
article 20

Nous vous demandons donc de cesser immédiatement tous travaux au lieu identifié en rubrique. Veuillez de plus procéder sans délais à la restauration des lieux en procédant au remblai du fossé de drainage aménagé sur ce site, au retrait des remblais déposés dans le marais marécage qui y est présent et au réensemencement des lieux; le tout tel que décrit aux devis de restauration joint en annexe.

...2

Direction régionale  
770, rue Goulet  
Sherbrooke (Québec) J1E 3H4  
Téléphone : (819) 820-3882  
Télécopieur : (819) 820-3958  
Internet : <http://www.mddep.gouv.qc.ca>

Bureau régional de Longueuil  
201, place Charles-Le Moyne, 2<sup>e</sup> étage  
Longueuil (Québec) J4K 2T5  
Téléphone : (450) 928-7607  
Télécopieur : (450) 928-7625

Bureau régional de Bromont  
101, rue du Ciel, bureau 1.08  
Bromont (Québec) J2L 2X4  
Téléphone : (450) 534-5424  
Télécopieur : (450) 534-5479

Bureau régional de Valleyfield  
900, rue Léger  
Saint-Timothée (Québec) J6S 5A3  
Téléphone : (450) 370-3085  
Télécopieur : (450) 370-3088



Veillez de plus, dès réception du présent avis, nous confirmer les mesures qui auront été prises pour vous conformer à nos exigences.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec M<sup>me</sup> Denise Fillion au (450)928-7607, poste 257.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

JML/df



Jean-Marc Levesque, T.P.  
Chef d'équipe

Direction régionale du Centre de contrôle environnemental  
de l'Estrie et de la Montérégie

CERTIFIÉ

Longueuil, le 30 novembre 2005

AVIS D'INFRACTION

Pétroles Lucar inc.  
25, route 104  
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J2X 1H2

N/Réf. : 7610-16-01-0980600  
400282424

Objet : Dépôt de contaminants (sols contaminés) dans l'environnement par le 519 rue Saint-Jacques à Napierville sur le lot 589 de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

Monsieur,

À la suite de l'inspection effectuée le 7 novembre 2005 par des fonctionnaires dûment autorisés de la Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de l'Estrie et de la Montérégie, nous avons constaté l'infraction ci-après, et ce, en dérogation à la loi :

1. Avoir déposé des contaminants dans l'environnement (dépôt de sols contaminés sur le lot 589 de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville);  
- *Loi sur la qualité de l'environnement;*  
article 20.

Nous vous demandons donc de retirer sans délai les sols contaminés déposés sur le lot 589 de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville et de les disposer dans un lieu autorisé. Les preuves de disposition de ceux-ci devront nous être fournies. De plus, une caractérisation des sols sous le remblai devra être réalisée.

Veillez prendre note que le Ministère devra être avisé à l'avance de la date du début des travaux afin d'être présent sur les lieux lors de l'enlèvement des sols contaminés.

...2

Direction régionale  
770, rue Goretti  
Sherbrooke (Québec) J1E 3H4  
Téléphone : (819) 820-3882  
Télécopieur : (819) 820-3958  
Internet : <http://www.mdddp.gouv.qc.ca>

Bureau régional de Longueuil  
201, place Charles-Le Moyne, 2<sup>e</sup> étage  
Longueuil (Québec) J4K 2T5  
Téléphone : (450) 928-7607  
Télécopieur : (450) 928-7625

Bureau régional de Bromont  
101, rue du Ciel, bureau 1.08  
Bromont (Québec) J2L 2X4  
Téléphone : (450) 534-5424  
Télécopieur : (450) 534-5479

Bureau régional de Valleyfield  
900, rue Léger  
Saint-Timothée (Québec) J6S 5A3  
Téléphone : (450) 370-3085  
Télécopieur : (450) 370-3088



N/Réf. : 7610-16-01-0980600  
400282424

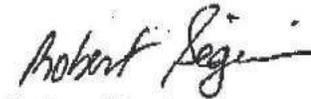
2

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec Stéphanie Héroux au (450) 928-7607, poste 327.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard de l'infraction qui a été observée.

RS/sh



Robert Séguin  
Chef d'équipe

c.c. M. Stéphane Bélanger- Laboratoires A.B.S. inc.  
art. 53-54 - propriétaire du lot 589 de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville